

L'assemblée communale de ce jour, qui a lieu à la halle polyvalente de Coeuve, a été légalement convoquée par le Journal officiel n° 22 du 22 juin 2016, ainsi que par tous ménages. Elle se déroule selon l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 février 2016.**
- 2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2015, ainsi que les dépassements budgétaires.**
- 3. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 330'000.-, pour la construction d'un bâtiment de la voirie, sis sur le feuillet no 104, donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.**
- 4. Prendre connaissance du projet d'assainissement des infrastructures dans plusieurs secteurs du village, en collaboration avec BKW Energie SA, voter un crédit de Fr. 1'480'000.- destiné au financement de ces travaux, soit :**
Fr. 165'000.- dans le domaine de l'éclairage public ;
Fr. 640'000.- dans le domaine de l'eau potable ;
Fr. 510'000.- dans le domaine des canalisations ;
Fr. 165'000.- dans le domaine des routes ;
à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par des fonds propres, sous déduction de diverses subventions ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et pour consolider les crédits.
- 5. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 58'500.- pour l'achat du feuillet no 3555, d'une contenance de 818 m², appartenant à l'Ensemble de Cuivres la Covatte, donner compétence au Conseil communal pour octroyer le droit de superficie, pour se procurer les fonds et consolider le crédit.**
- 6. Divers.**

M. le Président salue les personnes présentes. Il rappelle que l'assemblée communale est enregistrée et que les personnes qui prennent la parole, doivent décliner leur identité. Il rappelle l'article 20 du règlement d'organisation de la commune de Coeuve.

Scrutateurs : François-Xavier Migy et Baptiste Nussbaumer. 60 personnes participent à l'assemblée. M. le Président donne lecture de l'ordre du jour, qui soumis au vote à mains levées est approuvé à la majorité évidente.

M. le Président lit le point n° 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 février 2016. Il rappelle que le procès-verbal n'est plus lu en assemblée. Aucune demande d'ajout ou de modification n'a été sollicitée. Au vote, l'entrée en matière du point n° 1 est approuvée à la majorité évidente. Soumis au vote à mains levées, le point n° 1 de l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président propose de voter une seule entrée en matière pour la totalité du point n° 2 de l'ordre du jour. Personne ne s'oppose à cette manière de faire. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière du point n° 2 est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président cède la parole au conseiller communal, Mathias Tatti qui donne lecture des dépassements budgétaires. Il explique que le seul dépassement budgétaire concerne les honoraires et prestations de service pour les transports d'élèves, qui s'élève à Fr. 14'066.—.

Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées, les dépassements budgétaires qui sont approuvés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Vu l'ordre du jour chargé, M. le Président propose à l'assemblée de lire uniquement les chiffres indiqués sur le tableau du « résumé du compte de fonctionnement 2015 », que chaque ménage a reçu en publication officielle. Soumis au vote à mains levées, la proposition de M. le Président est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Pour la présentation des comptes, M. le Président cède la parole à Mathias Tatti, qui donne lecture du résumé du compte de fonctionnement. Les comptes communaux 2015 bouclent avec un excédent de produits de Fr. 23'026.09, pour un total de charges de Fr. 3'118'603.75 et un total de produits Fr. 3'141'629.84. A la fin de la lecture des comptes, Mathias Tatti lit le rapport de l'organe de révision.

M. le Président ouvre la discussion de détail. A la question de François-Xavier Migy qui demande des précisions au niveau d'une charge liée aux travaux publics, Mathias Tatti répond qu'au vu des rentrées fiscales, suite à l'amnistie, le Conseil a provisionné la somme de Fr. 120'000.—, relative aux travaux prévus au point n° 3 de l'ordre du jour. A la question de Michel Bernard qui demande des précisions sur ce petit bénéfice final, la caissière communale Marie-Thérèse Trouillat, répond que la commune a moins encaissée au niveau des variations d'impôts, a davantage réalisé d'amortissements et que le Conseil a réalisé la provision citée précédemment. Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées l'approbation des comptes 2015 du point n° 2 de l'ordre du jour, qui est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président donne lecture du point n° 3 de l'ordre du jour et cède la parole à Didier Chavanne pour l'entrée en matière. Didier Chavanne explique que depuis plusieurs années, le Conseil fait le constat qu'il y a un manque de places pour le matériel de la voirie, que beaucoup sont entreposés à divers endroits, que les véhicules sont parqués dehors ou chez un privé. Il rappelle qu'une information avait été communiquée lors de la dernière assemblée communale. Il précise que si l'assemblée communale approuve l'entrée en matière, Juanito Iglesias, architecte du bureau Planibat, présentera le projet.

Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière du point n° 3 de l'ordre du jour est approuvée à la majorité évidente. M. le Président cède la parole à l'architecte Juanito Iglesias, qui par le biais d'une présentation, montre l'emplacement du bâtiment, les plans intérieurs et extérieurs, les plans de coupes et de façades. Il détaille la composition du bâtiment, ses dimensions, sa moitié de surface chauffée et l'autre non chauffée, les portes et le devis estimatif qui s'élève à Fr. 323'053.—.

Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 3 de l'ordre du jour, qui est approuvé à la majorité évidente, contre 3 avis contraires.

M. le Président donne lecture du point n° 4 de l'ordre du jour et cède la parole à Benoît Bleyaert pour l'entrée en matière. Benoît Bleyaert explique qu'il présentera une partie du point et que Messieurs Pierre Bron et Joël Burkhalter, collaborateurs chez BKW, présenteront le projet de BKW. Il précise que le projet communal pour des questions de synergie de travaux, s'est greffé à celui de BKW, qui va moderniser une partie de ses infrastructures. Il rappelle qu'une information a été communiquée lors de la dernière assemblée communale.

Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière du point n° 4 de l'ordre du jour est approuvée à la majorité évidente. M. le Président souhaite la bienvenue à Messieurs Burkhalter et Bron et leur cède la parole.

Pierre Bron explique que l'entreprise BKW SA a déclenché une série de projets d'assainissement dans la commune de Coeve, selon plusieurs critères qui ne sont plus conformes. Il précise que la station transformatrice de l'église qui ne répond plus aux normes, sera déplacée à la rue du

Puits. Il précise d'autres remplacements d'installations, câblages, poteaux, stations, lignes aériennes, triés par ordre d'importance. Pierre Bron détaille ces travaux par le biais d'une présentation. Il explique le calendrier relatif à ces travaux et précise que l'éclairage public est également concerné. Ces travaux concernent principalement les rues suivantes : Le Cotay, rue du Puits, route du Mont et Le Cras. Au niveau des synergies de travaux avec la commune, il précise que les plans de génie civil ont été transmis au Conseil communal.

A la question de Patrick Forêt qui demande si les lignes téléphoniques seront modifiées et si la connectivité sera améliorée, Joël Burkhalter répond que généralement lors de tels travaux, tous les services qui peuvent être concernés sont contactés. Benoît Bleyaert confirme que l'entreprise Swisscom est un intervenant dans le projet. Il précise que le contact avec cette firme est plus délicat, en raison des discussions financières et au fait que l'entreprise a la philosophie de conserver ses infrastructures actuelles. Il précise que le Conseil ne peut intervenir car leurs poteaux sont situés sur des propriétés privés. Benoît Bleyaert explique que Swisscom est favorable à la modernisation de leurs installations, si la commune paye la note. A la question de Patrick Forêt qui demande confirmation sur le fait qu'un privé peut demander au Conseil, que le poteau de Swisscom situé sur sa parcelle soit supprimé, Benoît Bleyaert répond que le propriétaire doit s'annoncer à Swisscom. Il précise que des propriétaires ont peut-être conclu une convention avec ladite entreprise. François-Xavier Migy explique que si les communes avaient installé les tuyaux, elle pourrait les louer. Il précise que selon lui, si l'entreprise Swisscom ne souhaite pas bénéficier de l'installation de tuyaux enterrés, la population doit en être informée et les relations professionnelles avec cette entreprise, qui a le monopole sur le marché, doivent être rompues. Benoît Bleyaert confirme qu'un tuyau pour Swisscom sera prévu, même si l'entreprise ne souhaite pas en profiter. Il confirme que les discussions avec Swisscom vont continuer, mais qu'effectivement la collaboration avec EBL cablecom a été plus facile. André Chavanne fait remarquer qu'il ne comprend pas pourquoi le Conseil insiste sur les discussions avec Swisscom, alors que les produits d'EBL fonctionnent bien. Patrick Forêt demande à ce que les propriétaires concernés par les poteaux Swisscom soient avertis, afin d'être inclus dans la discussion en vue d'améliorer le débit internet du Cras. Benoît Bleyaert conseille à ses propriétaires de s'annoncer et d'exiger le retrait du poteau Swisscom sur leur parcelle. Michel Bernard rappelle que lors des travaux d'épuration, une conduite supplémentaire a été installée et que celle-ci est utilisée par EBL. M. le Président rappelle les propos de M. le Maire, à savoir que la pose d'une conduite supplémentaire sera prévue.

Joël Burkhalter explique le choix des luminaires. Il précise que BKW en collaboration avec un projet du SIDP, a pu obtenir un volume important de luminaires pour l'Ajoie et peut faire profiter les communes de la réduction du prix du luminaire. Il explique qu'une cinquantaine de luminaires sont concernés, qu'ils sont répartis sur deux zones et que leur intensité diminue la nuit, ce qui engendre une diminution de consommation et de coûts. A François-Xavier Migy qui demande des précisions au niveau de la diminution de consommation, Joël Burkhalter répond que si celle-ci est comparée au mercure, il faut compter une réduction entre 60 et 65%.

M. le Président libère Messieurs Bron et Burkhalter, les remercie pour leurs présences et leur présentation. Il cède la parole à Benoît Bleyaert pour la suite de la présentation.

Benoît Bleyaert explique par le biais d'une présentation, les raisons pour lesquelles le Conseil souhaite réaliser de tels travaux, soit de profiter d'une synergie avec BKW, de régler le problème d'alimentation en eau du Mont de Coeuve et du Cras, d'augmenter la pression de débit pour ces deux rues, de mettre aux normes les installations de la défense incendie, qui ne sont pas actuellement plus garanties pour les secteurs du Cotay, du Cras et du Mont de Coeuve. Il précise que la conduite d'eau de la rue, « Le Cotay », sera remplacée car le diamètre actuel ne garantit plus le nombre de maisons desservis. Il précise que le plan d'action de 2010/2011 du PGEE a

également été pris en compte et que pour des raisons budgétaires, aucun travail y relatif n'a été exécuté à ce jour. Il explique que le Conseil doit aussi prendre en compte la nouvelle loi sur la gestion des eaux, la LGeaux qui est entrée en vigueur le 01.02.2016. Benoît Bleyaert explique qu'en raison de motions parlementaires, le Conseil ne peut modifier ses règlements et appliquer la nouvelle loi. Il précise que la nouvelle loi impose aux communes de garantir à 100% le renouvellement des infrastructures et donc de le provisionner. En conséquence, Benoît Bleyaert explique que les taxes vont fortement augmenter. A ce jour, le Conseil communal ne peut citer de chiffres liés à cette future augmentation, entendu qu'ils dépendent de l'approbation ou non des demandes de modifications de la loi déposées au Parlement. Benoît Bleyaert montre par le biais d'un plan les secteurs concernés par l'éclairage public et détaille le montant y relatif de Fr. 165'000.—. Il confirme que dans certains secteurs, des tubes avaient été prévus, mais que pour la majorité des travaux de nouveaux tubes seront posés. Concernant l'alimentation en eau du Mont de Coeuve, Benoit Bleyaert explique qu'une nouvelle conduite de 125 sera installée et que le réservoir sera utilisé uniquement pour la défense incendie. Il explique que le goulet d'étranglement devant l'église sera remplacé, ainsi que d'autres installations qui seront mises aux normes. Au sujet du Cotay, le Conseil communal a voulu profiter des travaux de BKW pour changer cette conduite de 40. Il détaille les chiffres liés à ces différents travaux. Benoît Bleyaert précise qu'en 2002, un crédit de Fr. 70'000.— avait été voté pour résoudre une partie du problème du Mont de Coeuve et qu'il avait été calculé, que la modernisation du réservoir coûterait un million de francs. Le Conseil communal a décidé de ne pas suivre cette optique, mais de travailler par surpresseur. Benoît Bleyaert explique les travaux de mesures du PGEE et précise que les propriétaires qui ne sont pas raccordés aux eaux usées, devront l'être et s'acquitteront de la taxe communale. Il détaille le devis lié à ces travaux des eaux usées. Au sujet des réfections des routes, par le biais d'un plan, il montre celles qui sont concernées et en mauvais état, ainsi que les travaux y relatifs et les coûts. Concernant le financement, Benoît Bleyaert récapitule le total des coûts de Fr. 1'480'000--, rappelle que la somme de Fr. 120'000.— a été provisionné au niveau de l'éclairage public, précise qu'un montant de Fr. 136'000.— est provisionné au niveau de l'eau potable, que Fr. 526'000.— au niveau du PGEE et Fr. 19'000.— pour la réfection des routes, soit une insuffisance de financement de Fr. 677'000.—. Benoît Bleyaert explique que le Conseil attend des subventions, mais précise que les prix des eaux seront augmentés, comme ceci l'a été souvent rappelé lors de précédentes assemblées communales. Il lit et explique certains articles de la nouvelle loi sur la gestion des eaux.

A la question de Daniel Varé, qui demande des précisions au niveau du surpresseur qui sert à alimenter les infrastructures du football-club et de la société de cavalerie, Benoît Bleyaert répond que le suppresseur installé par le Football-Club n'aura plus son utilité. Il ne sera plus nécessaire car il y aura assez de pression. A la question de Patrick Forêt qui demande des précisions sur le nombre de surpresseur, Benoît Bleyaert répond qu'en fonction des secteurs, il y aura un ou deux surpresseurs. Il précise que le ou les nouveaux surpresseurs travailleront en fonction de la demande et la compenseront automatiquement. A la question de François-Xavier Migy qui demande si le Conseil a pensé à d'autres sources de mode de financement et cite comme exemple des communes qui ont trop d'argent, Benoît Bleyaert répond que le Conseil auprès de ces communes ne va pas solliciter un prêt, mais plutôt un don. A Christian Chavanne qui demande des précisions sur le secteur qui n'est pas raccordé aux eaux usées, Benoît Bleyaert répond que selon le plan hors zone du PGEE, des propriétaires qui sont excentrés du village devront se raccorder et confirme que le Mont de Coeuve en fait partie. A la question de Christian Chavanne qui demande des précisions sur les raccordements du centre du village, Benoît Bleyaert par le biais d'un plan, explique que certains travaux d'urgences seront exécutés dans le cadre de ce projet. A la remarque de Michel Bernard qui s'étonne que le projet inclus d'épurer la

rue du Puits, alors que le nécessaire a été réalisé dans les années 2000, Benoît Bleyaert par le biais d'un film, montre et explique les défectuosités, par exemple des tuyaux fissurés ou cassés, ou les arrivées d'eau claire. A la question de Christian Chavanne, qui demande si tous les secteurs du Cras ont pu être filmés, Benoît Bleyaert répond négativement car certains n'ont pas été trouvés. Il précise que les tuyaux seront en PVC ou en propylène.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 4 de l'ordre du jour qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président donne lecture du point n° 5 de l'ordre du jour et cède la parole à Benoît Bleyaert pour l'entrée en matière. Benoît Bleyaert explique que le point de l'ordre du jour est assez explicite. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente. M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert.

Benoît Bleyaert explique que l'Ensemble de Cuivres la Covatte, depuis de nombreuses années, répète dans un local situé chez un privé et la société souhaite déménager. Elle était donc à la recherche d'un bâtiment ou d'un terrain, afin d'y installer son local de répétition. Benoît Bleyaert explique qu'il y a eu plusieurs discussions entre la société et le Conseil, pour essayer de voir s'il pouvait y avoir des synergies avec la commune ou réaliser un projet commun. Mais depuis l'automne dernier, la société ECC a trouvé son bonheur et a acheté un terrain à la ZAC, sur lequel se trouve une construction non achevée. L'ECC souhaite y réaliser son propre bâtiment. Benoît Bleyaert explique que la commune de Coeuve, par son historique, a une forte vocation associative et la société a sollicité un coup de pouce financier communal. Il précise que le Conseil communal n'est pas favorable au don en espèces et rappelle le crédit qui avait été approuvé, et qui a servi au financement de l'aménagement du terrain communal de football. En conséquence, le Conseil communal a proposé à l'ECC de racheter le terrain, qui donc deviendrait la propriété de la commune, et de leur accorder un droit de superficie. La société a accepté cette proposition. Il précise que le montant du crédit correspond au prix coutant, soit au premier prix de vente, plus les frais de notaire.

A la question de Patrick Forêt qui demande le prix que l'ECC a déboursé pour obtenir le terrain, Benoît Bleyaert répond qu'il ne communiquera pas cette information, qui n'est pas publique. Raphaël Crevoiserat demande si la société va s'acquitter d'une location, car selon lui si ce n'est pas le cas, il s'agit d'un cadeau. Benoît Bleyaert répond qu'il ne s'agit pas d'un prêt, mais plutôt d'un don, d'un cadeau mais avec contrepartie, la commune restera propriétaire d'un terrain et aura cette garantie. Gaetan Biaggi demande où le Conseil va s'arrêter et cite comme exemple, le fait qu'une autre société soit intéressée par l'achat d'une des parcelles libres à la ZAC. Benoît Bleyaert explique que le Conseil est conscient que d'autres demandes peuvent intervenir, mais il précise que les sociétés locales n'ont pas chaque année l'envergure de tel projet. Il précise que si la commune est attractive et dynamique, c'est également grâce aux sociétés locales et qu'il s'agit d'un partenariat entre sociétés et commune. Il précise que le but est de trouver un compromis approuvé par la société et que le Conseil communal peut défendre. A la question de Michel Oeuvray qui demande si des clauses seront convenues, Benoît Bleyaert confirme que celles-ci, par exemple le droit de réméré et de préemption, seront au moment de l'octroi du droit de superficie, notifiées dans l'acte notarié. A la question de Raphaël Crevoiserat qui demande si la société ECC peut garantir sa crédibilité bancaire et qu'adviendrait-il si le terrain reste en chantier, Benoit Bleyaert répond que la condition suivante a été donnée, à savoir que le versement communal sera effectué au moment où les travaux seront terminés. A la question de Patrick Forêt qui demande s'il s'agit uniquement d'un local de répétition ou si celui-ci sera loué, Benoît Bleyaert répond que le Conseil ne peut se prononcer sur ce point. Il confirme que le permis de construire réglera les points au niveau du bruit, des nuisances, de l'acoustique ou des

places de parc. Il précise que le Conseil ne peut pas détailler le projet, entendu qu'il n'est pas communal et en plus il n'en a pas connaissance.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 5 de l'ordre du jour qui est approuvé par 52 voix pour, contre 7 avis contraire.

Emilienne Trouillat, Présidente de l'Ensemble de Cuivres la Covatte, remercie au nom de la société, le Conseil et l'assemblée communale.

M. le Président donne lecture du point n° 6 de l'ordre du jour et ouvre la discussion.

François-Xavier Migy explique que beaucoup de communes ne respectent pas la loi sur les marchés publics, à savoir qu'elles ne demandent pas l'attestation de respect des conventions collectives aux entreprises soumissionnaires. Il précise qu'il y aura des interventions à ce sujet et il souhaite que la commune de Coeuve s'engage à solliciter aux entreprises cette attestation.

Frédéric Henzelin rappelle que lors de l'assemblée communale du mois de février 2016, il avait été demandé au Conseil de solliciter des devis à d'autres architectes, du projet du bâtiment de la voirie. Benoît Bleyaert explique que le projet présenté à la dernière assemblée a simplement été peaufiné. Il répond aux attentes du Conseil, qui n'a pas voulu engendrer des frais supplémentaires en vue de solliciter des devis auprès d'autres architectes. Patrick Forêt fait remarquer que comme mentionné sur le procès-verbal de l'assemblée communale de février 2016, le Conseil voulait solliciter d'autres variantes de projets auprès d'autres architectes. Benoît Bleyaert confirme que ça n'a pas été le cas et explique la suite de la procédure. Il précise que le projet présenté convient en termes d'infrastructures, de délai et autres. M. le Président rappelle que le point a été approuvé précédemment par l'assemblée communale et invite l'assemblée communale à avoir des remarques pertinentes. Frédéric Henzelin demande au Conseil communal d'établir un règlement ou un article, au niveau de cadeaux faits envers de nouvelles sociétés farfelues qui souhaiteraient venir s'établir à Coeuve, en raison de l'attrait financier. André Trouillat explique que pour l'ECC il ne s'agit pas d'un cadeau, mais plutôt d'un coup de pouce. Si la société viendrait à disparaître, la commune en serait bénéficiaire car elle est propriétaire du terrain. Il rappelle que la société de cavalerie bénéficie d'un cadeau, soit d'un droit de superficie de cent ans sur un terrain communal. Il remercie l'assemblée et précise que le but est de réaliser un projet qui n'est pas nuisible.

Avant de conclure, M. le Maire explique que le Conseil a décidé à cette assemblée communale d'offrir l'apéritif.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président remercie l'assemblée communale pour la participation de chacun et lève l'assemblée.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :

Gérard Trouillat

La Secrétaire :

Flore Brahier